

# M-01

## Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

### Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

#### 1. Nouvelle demande

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Vue d'ensemble des demandes  Afficher uniquement les demandes ouvertes **NOUV. DEMANDE +**

ID	Statut	Date	Bâtiment	Propriétaire	Mesure	Canton	Action
Aucune donnée disponible dans le tableau							

PRÉCÉDENT SUIVANT

#### 2. Choix de la mesure

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouv. demande

Mesure Propriétaires et contacts Bâtiment Données spécifiques de la mesures Résumé Soumettre

**Enveloppe du bâtiment**

- Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

**Installations techniques**

- Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
- Raccordement à un réseau de chauffage
- Installation solaire thermique

**Travaux de rénovation globale**

- Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale

**Nouvelle construction**

- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P
- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

**Réseaux de chaleur**

- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

**M-01 : Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre**

**Conditions d'entrée en matière**

- Donnent droit à une contribution les bâtiments ayant obtenu l'autorisation de construire avant 2000.
- Les éléments de construction faisant l'objet de la demande se trouvent autour de parties de bâtiments déjà chauffées.
- Les nouvelles constructions, les agrandissements ainsi que les surélévations ne donnent droit à aucune contribution.
- Les projets pour lesquels la contribution serait inférieure à 3'000 francs ne donnent pas droit à une contribution.
- La demande est transmise avant le début des travaux. La réalisation des mesures d'isolation n'a pas encore commencé.
- Ne sont pas subventionnés :
  - l'isolation thermique contre des locaux non chauffés (sol de combles, plafond du sous-sol, ...)
  - le changement des fenêtres

[Directive relative aux programmes de promotion énergétiques 2021](#)

ANNULER SUIVANT >

### 3. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble   Mon profil   Carnet d'adresses   Bâtiments   **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure   **Propriétaires et contacts**   Bâtiment   Données spécifiques de la mesures   Annexes   Résumé   Soumettre

\* Propriétaire ⓘ    Je suis le propriétaire

\* Personne de contact    Identique à celle du propriétaire

\* Contact technique    Identique à celle du propriétaire

#### Nouvelle adresse

\* Type

Propriétaire      \* Rue   Nr

Contact de l'entreprise    Propriété par étage

Compléments d'adresse

\* Titre      \* NPA   \* Localité

\* Pays

Suisse  

\* Prénom   \* Nom

\* Téléphone 1   Téléphone 2

\* E-Mail

## 4. Données du bâtiment

Vue d'ensemble   Mon profil   Carnet d'adresses   Bâtiments   Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure   ✓ Propriétaires et contacts   **Bâtiment**   Données spécifiques de la mesures   Annexes   Résumé

Soumettre

\* Bâtiment

### Nouveau bâtiment

\* Propriété   \* Année du permis de construire du bâtiment

\* Rue  \* Nr   Protection du patrimoine

Si le bâtiment n'a pas (encore) de numéro de maison, s'il vous plaît entrer xx

\* NPA  \* Localité  N° de parcelle

\* Utilisation principale après la mise en œuvre de la mes...

## 5. Données spécifique aux mesures

Vue d'ensemble

Mon profil

Carnet d'adresses

Bâtiments

Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure

✓ Propriétaires et contacts

✓ Bâtiment

**Données spécifiques de la mesures**

Annexes

Résumé

Soumettre

### Conditions d'entrée en matière

1. Donnent droit à une contribution les bâtiments ayant obtenu l'autorisation de construire avant 2000.
2. Les éléments de construction faisant l'objet de la demande se trouvent autour de parties de bâtiments déjà chauffées.
3. Les nouvelles constructions, les agrandissements ainsi que les surélévations ne donnent droit à aucune contribution.
4. Les projets pour lesquels la contribution serait inférieure à 3'000 francs ne donnent pas droit à une contribution.
5. La demande est transmise avant le début des travaux. La réalisation des mesures d'isolation n'a pas encore commencé.
6. Ne sont pas subventionnées:
  - le changement des fenêtres
  - l'isolation thermique contre des locaux non chauffés (sol de combles, plafond du sous-sol, ...)

### Conditions techniques

1. Seuil de la valeur U de l'élément de construction donnant droit à la contribution:  $U \leq 0,20 \text{ W/m}^2\text{K}$ . Exception pour les murs, sols enterrés de plus de 2 m:  $U \leq 0,25 \text{ W/m}^2\text{K}$ .
2. Avant l'ajout d'isolation, les éléments de construction n'atteignent pas la valeur U exigée.
3. La valeur U des éléments de construction donnant droit à la contribution doit être améliorée d'au moins  $0,07 \text{ W/m}^2\text{K}$ .
4. Des exigences allégées sont consenties pour rénover des bâtiments ou des éléments de construction protégés sur présentation d'un justificatif certifiant que les valeurs U exigées ne sont pas réalisables:
  - $\leq 0,25 \text{ W/m}^2\text{K}$  pour les éléments de construction contre l'extérieur ou jusqu'à 2m de profondeur sous terre.
  - $\leq 0,28 \text{ W/m}^2\text{K}$  pour les éléments de construction à plus de 2m de profondeur sous terre.
5. Le certificat CECB Plus doit être fourni pour les bâtiments dont les travaux d'isolation concernent plus de  $142 \text{ m}^2$  d'enveloppe (10'000.- francs de subvention). Si le CECB Plus n'existe pas pour la catégorie de bâtiment concernée, une analyse sommaire indiquant les recommandations pour l'assainissement des bâtiments sera élaborée selon le cahier des charges de l'OFEN.
6. L'aide financière accordée par le service de l'énergie et des forces hydrauliques ne peut dépasser 30% de l'investissement total relatif à l'enveloppe du bâtiment.

### Documents à fournir

#### Documents à joindre obligatoirement à la demande de subvention

1. Formulaire de demande signé
2. Plan de situation avec identification du bien immobilier (ne doit pas être nécessairement un plan de cadastre certifié conforme).
3. Photos actuelles de l'ensemble du bâtiment et des éléments à assainir (Photos regroupées sur un fichier pdf)
4. Offres détaillées pour les éléments de bâtiment à assainir (toit, façade, etc.) et comportant la valeur lambda
5. Calcul des surfaces (à l'aide des plans ou, s'ils ne sont pas disponibles, à l'aide de photos comportant des dessins, des surfaces)
6. Chiffres clés énergétiques (calculs de la valeur U avec structures en couches des éléments de construction concernés et informations concernant les isolations déjà existantes).
7. CECB Plus (si nécessaire ou rapport selon le cahier de charge de l'OFEN).

Impératif : le nombre d'annexes est limité à un maximum de 10 documents, regroupés par thèmes (1 titre par thème).

## Général / Projet

\* Début des travaux

\* Fin prévue des travaux

\* La mesure est-elle liée à un projet d'agrandissement, de nouvelle construction ou de surélévation?

Oui  Non

\* Des locaux existants sont-ils nouvellement chauffés?

Oui  Non

\* Un CECB Plus / une analyse énergétique des bâtiments est-il joint(e)? [?](#)

Oui  Non

\* Coûts d'investissement en CHF

CHF



\* Système de production de chaleur avant les travaux



\* Système de production de chaleur après les travaux



\* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO2 (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui  Non

## Mesure

\* B1 Toit  
 m<sup>2</sup>

\* B2 Mur contre l'extérieur (façade)  
 m<sup>2</sup>

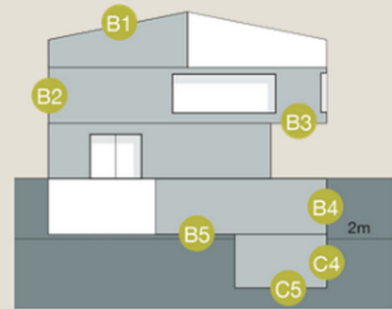
\* B3 Sol contre l'extérieur (sous-face)  
 m<sup>2</sup>

\* B4 Mur en sous-sol (jusqu'à 2m de profondeur)  
 m<sup>2</sup>

\* B5 Sol contre terre (jusqu'à 2m de profondeur)  
 m<sup>2</sup>

\* C4 Mur en sous-sol (à plus de 2m de profondeur)  
 m<sup>2</sup>

\* C5 Sol contre terre (à plus de 2m de profondeur)  
 m<sup>2</sup>



B (mur, toit, sol):  $U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$   
C (mur, sol):  $U \leq 0.25 \text{ W/m}^2\text{K}$

\* Contribution financière plus grande que Fr. 10'000.- (dès 142 m<sup>2</sup> d'enveloppe) : le CECB

\* Le SEFH souhaite élaborer une carte montrant les projets exemplaires réalisés dans le cadre du

## Remarques

ANNULER

RETOUR

SUIVANT

## 6. Annexes à joindre à la demande

Vue d'ensemble   Mon profil   Carnet d'adresses   Bâtiments   Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure   ✓ Propriétaires et contacts   ✓ Bâtiment   ✓ Données spécifiques de la mesures   **Annexes**   Résumé   Soumettre

Cliquez ici pour ajouter des fichiers   SELECTIONNER DES FICHIERS ↕

Fichiers téléchargés

Nom du fichier	Type	Taille du fichier	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau			

**Documents à fournir**

Documents à joindre obligatoirement à la demande de subvention

1. Formulaire de demande signé
2. Plan de situation avec identification du bien immobilier (ne doit pas être nécessairement un plan de cadastre certifié conforme).
3. Photos actuelles de l'ensemble du bâtiment et des éléments à assainir (Photos regroupées sur un fichier pdf)
4. Offres détaillées pour les éléments de bâtiment à assainir (toit, façade, etc.) et comportant la valeur lambda
5. Calcul des surfaces (à l'aide des plans ou, s'ils ne sont pas disponibles, à l'aide de photos comportant des dessins, des surfaces)
6. Chiffres clés énergétiques (calculs de la valeur U avec structures en couches des éléments de construction concernés et informations concernant les isolations déjà existantes).
7. CECB Plus (si nécessaire ou rapport selon le cahier de charge de l'OFEN).

Impératif : le nombre d'annexes est limité à un maximum de 10 documents, regroupés par thèmes (1 titre par thème).

**Indications**

Ici vous pouvez télécharger un nombre illimité de documents électroniques pour votre demande, par exemple des photos, des plans, offres et factures.

Une fois téléchargé, vous devez classifier le type de document.

Les types de fichiers suivants sont autorisés:

- PDF
- JPG
- TIFF
- GIF
- PNG
- DOC/DOCX (Word)
- XLS/XLSX (Excel)

ANNULER   < RETOUR   SUIVANT >

## 7. Résumé de la demande

Vue d'ensemble   Mon profil   Carnet d'adresses   Bâtiments   Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure   ✓ Propriétaires et contacts   ✓ Bâtiment   ✓ Données spécifiques de la mesures   ✓ Annexes   **Résumé**   Soumettre

Mesure   M01 Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

## 8. Soumettre

**Soumettre la demande**

Voulez-vous vraiment soumettre cette demande? Notez que des corrections ne peuvent plus être faites après la transmission.

## Visualisation de la plateforme de demandes d'achèvement

Lorsque les travaux auront été effectués vous devrez vous rendre sur la plateforme afin de remplir le formulaire d'achèvement des travaux. Les étapes sont semblables à celles de la demande de subvention mais, vous devrez en plus renseigner vos coordonnées bancaires et fournir les documents listés ci-dessous.

Liste des annexes à joindre au formulaire d'achèvement :

- Formulaire d'achèvement des travaux signé.
- Photographies des éléments assainis et détails importants sur le plan énergétique (max. 5 photos regroupées).
- Factures (copie de toutes les factures finales des entreprises concernées par les mesures énergétiques mentionnant les matériaux isolants, leur épaisseur et les surfaces isolées en m<sup>2</sup>).
- Si les couches structurelles d'un élément de construction assaini ont été modifiées par rapport à la demande : nouveau calcul des valeurs U
- Si l'assainissement de parties de l'enveloppe est exécuté par le maître d'ouvrage (auto-construction) : photographies des travaux réalisés mettant en évidence l'épaisseur de l'isolation (avec l'échelle) et le récépissé d'achat/bon de livraison indiquant la surface en m<sup>2</sup> et les matériaux d'isolation utilisés.
- Infos bancaires au nom du requérant : bulletin de versement, copie carte ou extrait de compte bancaire.